

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLEANS
SEANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 à 19 h 00**

CONVOICATIONS DU 16 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR

- Eglise – Rénovation extérieure – Maîtrise d’œuvre, consultation, demandes de subventions
- Travaux – état d’avancement – projets – demandes de subventions
- Vente terrains La Godelle
- Décision modificative
- Assurances – résultat consultation
- Personnel communal – Médecine préventive – Action sociale
- Location salle des fêtes
- Repas des aînés

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Bruno Brochard**, Maire de Moléans.

Présents : MM. Bruno **Brochard**, Jean-Luc **Grare**, Laurent **Plessis**, Mmes Maryline **Renoncé-Seigneuret**, Sophie **Vella**, Emmanuelle **Maupou Dubois**, MM. Brossinsongo **Mbrennga Teh Nzogningamby**, Sébastien **Serreau** et José **Leite De Carvalho**

Absents excusés : Mme Corinne **Girard** (*pouvoir donné à Mme Vella*) et M. Patrice **Bruneau** (*pouvoir donné à M. Brochard*)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Brossinsongo **Mbrennga Teh Nzogningamby** a été nommé secrétaire de séance

.....
M. Brochard a demandé au secrétaire de séance si le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 soulève des observations. Il est approuvé par le Maire et le secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Eglise – Rénovation extérieure – Désignation du maître d’œuvre par décision n°08/2023

- **Demande de subvention auprès du Département - Délibération n°23-20**

Vente terrains La Godelle

- **Intégration dans le domaine public de la parcelle cadastrée section ZM n°80 - Délibération n°23-21**
- **Conditions et prix de vente – Délibération n°23-22**

Décision modificative – Délibération n°23-23

Assurances – résultat consultation par décision n°07/2023

Personnel communal – Médecine préventive – Délibération n°23-24

Séance levée à 22 h 10